

● (1.30 p.m.)

Celui qui a écrit la lettre, je me doute fort par son écriture qui il est, dit:

Vous semblez vouloir marcher sur les rapports de l'un de vos organisateurs de votre dernière élection, M. Herbert Connolly.

Nous aimerions vous aviser que l'administration de la réserve indienne de Pointe-Bleue dépend seulement du Conseil de Bande et de nuls autres personnes, associations ou organisateurs.

Si vous avez des critiques à formuler, il nous ferait plaisir de vous écouter à une Assemblée de notre Conseil de Bande où nous pourrions éclaircir pour vous tous les points de litige que vous pourriez soulever.

J'ai répondu à cette lettre en disant tout simplement à M. Kurtness—ce n'est pas lui qui a écrit la lettre—:

En réponse à votre lettre, je suis très heureux que vous me proposiez une entrevue avec tout votre conseil.

Vous semblez très satisfait de ce que le gouvernement a fait pour votre réserve jusqu'à maintenant et je veux vous l'entendre dire en public.

Si vous croyez que vous n'avez pas besoin d'asphalte, de trottoirs et d'égoûts, je veux vous l'entendre dire en public.

Vous m'avez pourtant bien manifesté le désir de prendre en main vos affaires, et cela une fois pour toutes, sans vous en laisser imposer par un gars comme Bourassa, qui d'ailleurs ne sera plus longtemps le petit dictateur de la Pointe-Bleue.

Les Indiens sont tout aussi intelligents que les autres et le temps est venu pour eux de prendre en main leur administration.

Aussi, je suggère une rencontre dans la salle du Collège s'il le faut, afin de mettre cartes sur table et rétablir la situation.

J'attends, monsieur l'Orateur, la réponse à ma lettre pour jeter enfin un peu de lumière sur ce cas.

Ce grand chef blanc semble bien appuyer les manitous de Québec et certains acolytes d'Ottawa.

C'est vous dire d'avance que tous les efforts tentés par le présent gouvernement pour remettre aux Indiens l'administration de leurs propres affaires seront vains, si cette dictature et ses tentacules ne disparaissent d'abord.

La raison de mon intervention et son urgence naissent du fait que je viens de recevoir une lettre du président de l'Association indépendante communautaire de Pointe-Bleue, laquelle est appuyée par plus de 195 résidents! N'ayant que cinq jours pour plaider cette affaire, il ne m'est plus permis de ne pas mettre le Parlement au courant de certains faits qui se passent à la Pointe-Bleue, avant que les choses ne s'aggravent.

Au fait, le ministre sait qu'une association existe à la Pointe-Bleue. Par l'entremise de cette association, faisant partie d'ailleurs du plan fédéral, les Indiens veulent administrer les montants d'argent que le ministre des Finances met à leur disposition. Et, comme preuve de mes avancés, voici la teneur d'une réunion de cette association.

[M. Gauthier.]

Ceci est la première publication officielle des activités de votre Association communautaire.

Depuis sa fondation, les membres actifs ont travaillé fort pour assurer que l'organisation marche d'un bon pas.

Comme vous l'avez lu dans les journaux et entendu à la radio, certaines mesures ont déjà été prises par l'intermédiaire du comité de bien-être pour assurer un meilleur rendement dans ce domaine. Aussi, récemment, le comité industriel a fait certaines démarches en étudiant les possibilités d'emploi, et plus spécifiquement à date, dans le domaine des concessions forestières.

Par les efforts de plusieurs assemblées, les membres actifs ont pu arriver à entreprendre une première réunion officielle avec soumissions des lois et règlements ainsi que la formation de nouveaux comités et d'enrôlement de nouveaux membres.

Je crois, monsieur le président, que cette association doit avoir droit de parole. Je suis sûr que si le gouvernement fait confiance à l'officier qu'il a nommé, il aura là la vérité. J'ai la lettre du président de l'Association et toutes les signatures des membres actifs—une lettre de 15 pages—qui relate clairement ce qui se passe à la Pointe-Bleue.

Je crois qu'il serait temps, en 1966, de fournir aux réserves indiennes les avantages nécessaires pour prendre en main leur administration. Je crois que le vieux système d'agence n'a plus sa raison d'être dans les réserves. Depuis longtemps les Indiens sont mûrs pour administrer leurs propres affaires.

L'impression qu'on donne à la grandeur du Canada, à l'effet que les Indiens ne sont pas qualifiés pour s'administrer eux-mêmes, est périmée, ou, plutôt, elle est perpétuée par certains petits dictateurs ou bureaucrates qui préfèrent leur confort à la liberté des réserves indiennes.

Aujourd'hui, dans son budget, le ministre des Finances devra donc prévoir davantage pour le développement des affaires indiennes.

Il devra surtout s'enquérir sur la façon dont ces sommes d'argent sont dépensées, et corriger l'administration actuelle, qui garde pour elle-même la meilleure partie des montants votés.

Il va falloir écouter davantage la voix majoritaire des Indiens encore libres de la peur et des offres d'emploi du ministère et faire moins confiance aux quelques Blancs qui sont confortablement installés depuis des années et qui vivent à même la misère indienne.

Il va falloir entendre les véritables membres du Conseil de la bande, non pas ceux qui sont sous la tutelle de l'agent, et entendre les associations libres, tous les résidents qui peuvent encore parler sans crainte de représailles de la part du bureau de l'agent.

Il va falloir reprendre l'étude du rapport Boissonneault, que M. Bélanger de Québec «Dieu le père», M. Bourassa de la Pointe-Bleue «Dieu dispensateur» et certains bureaucrates d'Ottawa ne voyaient pas d'un bon œil, en rapport avec leur situation.